

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

1°) International Multiple Sclerosis Organisation (IMSO) asbl
Vanheylenstraat 16
1820 MELSBROEK
nommé ci-après le bailleur;

et

2°)
.....
.....
nommé ci-après le locataire;

il est convenu ce qui suit :

1) OBJET DU CONTRAT

Le bailleur donne en location au locataire, qui accepte, un appartement pour maximum 4 personnes, situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé Zeedijk 27 b à 8420 Le Coq (De Haan).

Cet appartement comprend :

- un living avec télévision, 1 divan 2 personnes, 1 divan 2 personnes (ne pas s'en servir comme canapé-lit svp);
- une grande table, 4 chaises et armoire-buffet;
- une chambre à coucher avec lit double et protège-matelas (hauteur du lit adaptée);
- une chambre à coucher avec lit double et protège-matelas;
- une cuisine équipée;
- une toilette avec siège rehaussé et poignées;
- une salle de bain avec baignoire et 2 lavabos;
- un soulève-personnes électrique;
- une chaise percée
- Les draps, serviettes et autres sont à apporter.

2) DUREE DU CONTRAT

Ce contrat est établi pour la durée **d'une semaine**.

Cette semaine débute le :

VENDREDI/...../2003 à 16.00 h.

et se termine le :

VENDREDI/...../2003 à 10.00 h.

Pas plus tard, le service d'entretien vient entre 10 et 16 h pour nettoyer l'appartement. Veuillez noter que vous devez entretenir les sanitaires, l'évier et prendre les poussières sur les meubles.

3) PRIX DE LA LOCATION

Ladite location est consentie et acceptée pour le prix de (biffer la mention inutile) :

juillet et août	100 Euro pour une semaine
mai, juin et septembre	80 Euro pour une semaine
autres mois	62 Euro pour une semaine

Ce prix comprend la location et les charges complémentaires pour le séjour de deux personnes accompagnées éventuellement de leurs enfants.

Le prix de la location et la garantie, mentionnée ci-après, doit être versé au compte n° 310-0452575-59 de l'IMSO auprès de la BBL **au plus tard 15 jours avant le départ**. Pour cela, veuillez utiliser le formulaire de versement ci-joint.

4) GARANTIE

Le locataire doit verser une garantie de 50 Euro.

Ce montant ne peut être porté en compte pour le prix de la location et vous sera immédiatement remboursé sous réserve de vérification de l'état de propreté de l'appartement et de dégats matériels.

Pour le paiement, référez-vous au paragraphe 3.

5) ANNULATIONS

En cas d'annulation par le **bailleur**, pour cause d'imprévu, les sommes versées en location et garantie seront intégralement remboursées.

Toutefois, le locataire ne pourra en aucun cas réclamer une indemnité.

En cas d'annulation par le **locataire**, le conseil d'administration de IMSO asbl, décidera, sur base des faits réels occasionnant l'annulation, si le prix de la location devra être remboursé intégralement, partiellement ou pas du tout. La garantie sera de toute façon remboursée.

6) INFORMATIONS GENERALES

* En cas de besoin, vous pouvez demander une aide infirmière au numéro **059/23 50 18 et/ou 0476/62 10 22 (Marleen Minne)**. Ces accords doivent être faits au minimum 1 semaine à l'avance et vous devez être en possession des documents nécessaires (demande du médecin, 3 vignettes de la mutuelle, carte SIS).

* Veuillez prévoir vous-même :
- les sacs poubelles,
- le papier w.c.

IMSO vous souhaite un bon séjour !

le bailleur
au nom de IMSO asbl
Arlette DE WIT

le locataire

ATTENTION : les chiens et chats, petits ou grands, ne sont pas admis, même lors de visite de famille ou amis.